



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
de la sécurité sociale**

Le Directeur

Paris le 20 mars 2023

Monsieur le Directeur général,

En application des dispositions des articles L. 162-1-7, L. 162-1-8 et R. 162-52 du code de la sécurité sociale, vous nous avez fait part de votre décision du 7 mars 2023 modifiant la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale pour la partie relative aux actes de biologie médicale.

Cette décision n'appelle pas d'opposition de ma part.

Nous vous saurions gré de procéder à la publication de votre décision au *Journal officiel*.

Le Directeur de la Sécurité Sociale



Franck VON LENNEP

Monsieur Thomas FATOME

Directeur général

Union nationale des caisses d'assurance maladie

50, avenue du Professeur André Lemierre

75986 Paris cedex 20